



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 77162

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les attaques contre le système de santé solidaire dénoncées par le Collectif interassociatif sur la santé (CISS). Les travaux des économistes le montrent, en dehors des affections de longue durée et des hospitalisations, l'assurance maladie ne rembourse plus aujourd'hui 75 % mais seulement 50 %. La conférence sur les déficits publics s'est déroulée sans les représentants des usagers du système de santé, qui pourtant auraient des solutions à proposer. La généralisation des déremboursements, franchises et forfaits aura, dans quelques années, fait perdre toute légitimité au système de cotisation solidaire, ouvrant ainsi la voie aux assureurs privés, avec comme conséquence la multiplication des inégalités sociales de santé. Les attaques contre le système de santé solidaire se poursuivent donc, en utilisant toujours la même variable : la baisse de la couverture d'assurance maladie. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de prendre afin de lutter contre la multiplication des inégalités sociales de santé, la progression de la fracture sociale, le mauvais état de santé des populations.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77162

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4439

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)